

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 21/07/2026

DECISION N° 20260721_B_078

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Daniel DURIEUX,
Denis LAIR, Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno MARCON,
Elisabeth ROYON,

Était excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à
Frédéric GIRODET

Étaient excusés : Claude VIAL, Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du
14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

**Commission : Développement Economique et Tourisme :
Objet : Pépinière d'entreprises La Flachère d'Aurec sur Loire : Convention
d'occupation précaire (bail) à passer avec AURA CONCEPTION – AURA
REALISATION**

Le Bureau,

N° 20260721_B_078

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention précaire d'occupation (bail) à la pépinière La
Flachère à Aurec sur Loire à passer avec AURA CONCEPTION – AURA
REALISATION, représentée par M. Anthony BOUSIF, aux conditions
suivantes :
 - Location module 5 : 172 m²
 - Bail : du 23/07/2026 au 23/07/2028
 - Loyer : 774.00 € HT
 - Charges mensuelles : 124.00 €
 - Loyer chargé : 898.00 € HT
 - Le loyer et les charges mensuelles seront révisés le 1er janvier de chaque
année selon l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) du 3° trimestre de
l'exercice précédent.
- et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 21 juillet 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260721-20260721_B_078-AU
Reçu le 24/07/2026